

BUREAU DU VENDREDI 11 SEPTEMBRE 2026

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 4 septembre 2026 s'est réuni le 11 septembre, à 8h30, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

VICE-PRESIDENTS

- Jean-Philippe PERIES - Maire d'ARRADON - Vice-Président
- Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY - Vice-Président
- Philippe SIMON - Conseiller délégué au Maire d'ELVEN - Vice-Président
- Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice-Présidente
- Benoît LALYS - Maire de PLESCOP - Vice-Président
- Pascal LE BOUEDEC - Maire de PLOEREN - Vice-Président
- Philippe TREMOUREUX - Maire de SAINT-ARMEL
- Thierry EVENO - Conseiller délégué au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
- Vincent CHARLIN - Adjoint au Maire de SARZEAU - Vice-Président
- Clément LE FRANC - Maire de SENE - Vice-Président
- Christian SEBILLE - Maire de THEIX-NOYALO - Vice-Président
- Patrice KERMORVANT - Conseiller municipal au Maire de VANNES - Vice-Président
- Hortense DOUMIC - LE PAPE - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente

MEMBRES DU BUREAU

- Olivier DENFER - Maire d'ARZON
- Christophe BEDARD - Maire de BADEN
- Freddy JAHIER - Maire de COLPO
- Dominique LE MEUR - Maire de GRAND-CHAMP
- Hervé LE BOURDIEC - Maire de L'ILE D'ARZ
- Christophe TATTEVIN - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
- Claire BRABEC - Maire de LARMOR-BADEN
- Sandrine CADORET - Maire de LA TRINITE-SURZUR
- François VAILLANT - Maire de LE BONO
- Philippe GAIN - Maire de LE HEZO
- Isabelle LOUIS - Maire de LE TOUR-DU-PARC
- Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON
- Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC
- Stéphanie GUILLEMOT - Maire de PLOUGOUMELLEN
- Anne GALLO - KERLEAU - Maire de SAINT-AVE
- Frédéric PINEL - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
- Jean-Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU
- Jean-Michel CHOQUET - Maire de TREDION
- Gwénaél LE FLOCH - Maire de TREFFLEAN

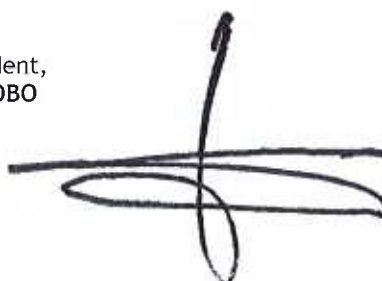
Ont été excusés :

- Lionel ULVOA - Maire de LOCMARIA - GRAND-CHAMP
- Karine ALBANHAC - Maire de SAINT-NOLFF - Vice-Présidente
- Noëlle CHENOT - Maire de SURZUR - Vice-Présidente
- Ludovic SAMSON - Maire de SULNIAC
- Chrystel DELATTRE - Conseillère déléguée VANNES
- Michel GILLET - Conseiller délégué VANNES

Ont été absents :

- Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUeltas
- Fabien LE GUERNEVE - Conseiller délégué VANNES
- Maxime HUGUE - Conseiller délégué VANNES
- Fabrice AMEDEO - Conseiller délégué VANNES

Le Président,
David ROBO



-10-

SEANCE DU BUREAU DU 11 SEPTEMBRE 2026

AFFAIRES FONCIERES

**PARCELLE AA 5 - PLOEREN
ACQUISITION DE LA STATION D'EPURATION**

Dans le cadre de la régularisation foncière de la station d'épuration de PLOEREN, un accord a été trouvé sur un prix net vendeur de cent mille euros (100 000 euros) pour l'acquisition de la parcelle :

- située PARC NENT PRAT à PLOEREN (56 880),
- classée en zones Na et Uib au document d'urbanisme,
- cadastrée en section AA numéro 5, pour une superficie d'environ 15 111 m², et dont les consorts CREMER sont propriétaires.

Il est précisé que cette acquisition ne donne pas lieu à consultation de France Domaine.

Il vous est proposé de décider :

- *d'acquérir auprès des consorts CREMER, propriétaires, la parcelle située PARC NENT PRAT à PLOEREN, classée en zones Na et Uib au document d'urbanisme, cadastrée en section AA numéro 5, d'une superficie totale d'environ 15 111 m², au prix net vendeur de 100 000 euros ;*
- *que l'ensemble des frais afférents à la régularisation de ce projet sera à la charge de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération ;*
- *d'autoriser Monsieur Le Président à signer tous les actes et documents et accomplir toutes formalités qui s'avèreraient nécessaires ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITE